



Date de dépôt : 2 janvier 2025

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 francs à la Ville du Grand-Saconnex pour la réalisation à la Villa Sarasin du Musée de la bande dessinée évaluée à 11 850 000 francs

Rapport de Jacques Blondin (page 4)

Projet de loi (13517-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 000 000 francs à la Ville du Grand-Saconnex pour la réalisation à la Villa Sarasin du Musée de la bande dessinée évaluée à 11 850 000 francs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe d'un montant de 5 000 000 de francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la réalisation du Musée de la bande dessinée à la Villa Sarasin sise au Grand-Saconnex et accordé à la Ville du Grand-Saconnex, propriétaire du bien cité.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2025. Il est inscrit sous la politique publique D – Culture, sport et loisirs (rubrique budgétaire 0504-5620).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 5 000 000 de francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre la réalisation du Musée de la bande dessinée à la Villa Sarasin sise au Grand-Saconnex.

Art. 6 **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint au plus tard 2 ans après la fin des travaux visés à l'article 5.

Art. 7 **Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Jacques Blondin

La commission des travaux a traité cet objet durant ses séances des 3, 29 octobre et 2 décembre 2024 sous la présidence de M^{me} Angèle-Marie Habiyakare.

Les procès-verbaux ont été pris par M. Arnaud Rosset. La commission a été assistée dans ses travaux par Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, et Matthias Bapst, responsable du budget des investissements.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Résumé du point de vue de la majorité

Réalisation à la Villa Sarasin, au Grand-Saconnex, du Musée de la bande dessinée : l'initiateur du projet et l'exploitant du musée est l'Association pour un Musée de la bande dessinée et de l'illustration créée en 2019, sous la présidence de Zep, par les actrices et acteurs du domaine à Genève, dans le but de créer un musée qui aura comme objectif de valoriser la bande dessinée reconnue comme pôle d'excellence à Genève et inscrite au patrimoine culturel immatériel.

Un bref historique de la bande dessinée commence par Rodolphe Töpffer, qui a inventé la bande dessinée à Genève. En 1827, il dessine ses « histoires en estampes », des satires, où il s'amuse des travers de ses contemporains. En 1833, Rodolphe Töpffer dessine « L'histoire de M. Jabot » qui a un succès fulgurant et qui traverse les frontières grâce à des traductions en allemand et en anglais. En 2024, Genève est devenue un centre reconnu pour le 9^e art avec des filières de formation dédiées, des librairies et éditeurs spécialisés et un riche vivier d'autrices et d'auteurs de bande dessinée. Il y a également énormément de croquis, de dessins et d'originaux au Cabinet d'arts graphiques, qui appartient au Musée d'art et d'histoire, qui ne sont pas uniquement de Töpffer et il y a beaucoup de collectionneurs privés qui ont besoin d'exposer ce qu'ils ont.

Le financement global d'investissement du projet, d'un montant de 11 850 000.-, est assuré par : une subvention d'investissement du canton de Genève à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 5 000 000.- ; un crédit de construction de la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 1 000 000.- ; une subvention de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, octroyée à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 600 000.-. Il y a aussi des participations financières privées et institutionnelles octroyées à la

Fondation du Musée de la bande dessinée, pour un montant de 5 200 000.- ; une subvention cantonale au titre du patrimoine, de l'énergie et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, octroyée par le canton de Genève à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 50 000.-.

Pour la majorité, considérant que la culture fait partie des politiques publiques qui rassemblent et qui créent du lien, l'idée d'ouvrir un musée est fondamentalement enthousiasmante.

La majorité estime que l'investissement et la répartition de son financement ne posent pas de souci.

Une réserve est toutefois relevée par rapport à la contribution cantonale aux charges d'exploitation à hauteur de 750 000.- par an qui représente 50% de celles-ci. La majorité espère que le musée sera bien administré, bien géré et qu'il aura les expositions, la fréquentation et le succès attendus. Par conséquent, le budget de fonctionnement pourrait être rééquilibré avec des recettes plus conséquentes, sans pour autant que celles-ci proviennent d'un prix excessif des billets d'entrée.

La majorité invite les députés à accepter le PL 13517.

Auditions

- ***M. Jean-Pierre Duport, directeur DRT OCBA, DT***
- ***M. René Schori, chef de projet SRB DRT OCBA, DT***
- ***M^{me} Cléa Redalié, cheffe de service OCCS, DCS***
- ***M^{me} Coranda Pierrehumbert, conseillère culturelle OCCS, DCS***

M. Schori présente le projet de loi ainsi que le sommaire de sa présentation. Il présente le plan de situation du musée et indique qu'il se situerait dans la Villa Sarasin, juste à côté de Palexpo et de son parc. Il fait un historique de la Villa Sarasin. Cette maison a été construite en 1830 par François-Paul Sarasin, un militaire et homme politique qui a été le premier maire suisse du Grand-Saconnex. En 1968, la villa a été acquise par l'Etat de Genève pour y installer un foyer pour jeunes en difficulté. En 1990, la villa a été vendue à Palexpo, qui l'a mise en location pour des expositions temporaires ou l'a utilisée pour des réceptions et soirées de gala. Elle a alors été inscrite à l'inventaire cantonal des immeubles dignes d'être protégés. En 2021, la villa a été rachetée par la commune du Grand-Saconnex en vue de sa réouverture au public et dans le but de valoriser ce patrimoine digne de protection. Si tout se passe comme prévu, l'ouverture du Musée de la bande dessinée devrait avoir lieu en 2027.

Il fait ensuite un bref historique de la bande dessinée. Il commence par lire une citation de Rodolphe Töpffer, qui a inventé la bande dessinée à Genève. Il

explique qu'en 1827, Rodolphe Töpffer dessine ses « histoires en estampes », des satires, où il s'amuse des travers de ses contemporains. En 1833, Rodolphe Töpffer dessine « L'histoire de M. Jabot » qui a un succès fulgurant et qui traverse les frontières grâce à des traductions en allemand et en anglais. En 2024, Genève est devenue un centre reconnu pour le 9^e art avec des filières de formation dédiées, des librairies et éditeurs spécialisés et un riche vivier d'autrices et d'auteurs de bande dessinée.

Il explique comment est né le projet de création d'un Musée de la bande dessinée. Il a été initié par deux déclarations d'intention conjointes pour un musée de la BD à la Villa Sarasin. La première par l'Etat, la Ville du Grand-Saconnex et l'Association pour un Musée de la bande dessinée et de l'illustration (AMBDI) qui a été créée pour plancher sur la possibilité de mettre à Genève un musée de la bande dessinée et qui est présidée par Zep, le 4 février 2022 ; la seconde par la Ville du Grand-Saconnex et la Fondation du Musée de la bande dessinée (FMBD) qui sera le futur exploitant du musée, le 4 septembre 2024. Le Musée de la bande dessinée contribuera tant à la vie culturelle locale qu'au rayonnement international de Genève. Sa première mission sera de mettre en valeur les collections genevoises et la dynamique de la bande dessinée en général. L'importance de la bande dessinée est largement reconnue internationalement. Sa pratique à Genève, avec l'illustration et l'affiche, est inscrite sur la liste des traditions vivantes de Suisse par l'Office fédéral de la culture depuis 2023. La bande dessinée est d'ailleurs soutenue par la Confédération dans son encouragement à la culture pour les exercices de 2025 à 2028 et le sera très certainement par la suite aussi.

Il indique que l'on peut voir la Villa Sarasin comme une bande dessinée : une page avec plusieurs cases dans lesquelles on peut raconter des histoires grâce à son architecture des années 1830 dans laquelle les pièces peuvent être ouvertes les unes vers les autres avec une modularité variable. L'opportunité d'une narration architecturale doit permettre de mettre en place un scénario commun permettant de penser l'ensemble de la villa comme autant de scènes possibles d'expositions tissées entre elles pour n'en faire qu'une. L'enjeu est donc de créer une immersion réussie à la fois dans l'univers de la bande dessinée et dans le contexte historique de la Villa Sarasin, ces deux mondes devant partager la même histoire continue. La Villa Sarasin est contemporaine à l'invention de la bande dessinée.

Il présente la manière dont le concours pour le projet de création du musée a été mené. Conjointement, le DCS et la Ville du Grand-Saconnex ont mandaté un assistant de maîtrise d'ouvrage, M. Laurent Chenu, architecte, afin d'organiser l'appel d'offres international à un tour pour le mandat d'architecte du projet de création du Musée de la bande dessinée. Le lauréat est le bureau

d'architecture YKRA Sàrl, qui est un bureau genevois. L'adjudication est prévue en deux étapes : d'abord, l'avant-projet et projet définitif du Musée de la bande dessinée et la préparation des documents nécessaires au dépôt de la demande de subvention : 300 000.- TTC déjà payés par le DCS et la Ville du Grand-Saconnex. Ensuite, l'exécution des travaux en cas d'acceptation du crédit de subvention : 453 900.- TTC qui seront adjugés pour la réalisation du projet.

Il présente les plans du projet de transformation de la villa en musée. On voit une partie sur l'extérieur qui sera ajoutée pour inclure un café et une librairie. Le hall d'entrée pourra être une extension du café en cas de soirée privée au musée. Il est systématiquement possible de passer d'une pièce à l'autre avec des ouvertures à travers des armoires. Les principaux travaux seront de remettre en état la villa et de la mettre aux normes énergétiques, notamment au niveau des vitrages et de la chaufferie, ainsi que l'installation de ce qui est nécessaire à l'accueil du public comme les accès handicapés pour que le musée soit accessible pour tous. Il va être mis en place un nouvel escalier qui va remplacer l'ancien qui péjore la villa pour donner une fluidité dans la visite du musée.

Il présente le planning intentionnel. 2024 : dépôt de la requête, obtention du permis de construire et études du projet d'exécution. 2025 : début des travaux de transformation de la Villa Sarasin, engagement de l'équipe de direction du musée et établissement du programme des activités et des expositions. 2026 : poursuite des travaux de transformation de la Villa Sarasin, engagement des équipes et études des scénographies des premières expositions. 2027 : fin des travaux de transformation de la Villa Sarasin, aménagement des premières activités et expositions et, à la fin de l'année, inauguration et ouverture au public.

Il présente l'initiateur du projet et l'exploitant du musée. L'Association pour un Musée de la bande dessinée et de l'illustration est créée en 2019, sous la présidence de Zep, par les actrices et acteurs du domaine à Genève, dans le but de créer un musée qui aura comme objectif de valoriser la bande dessinée reconnue comme pôle d'excellence à Genève et inscrite au patrimoine culturel immatériel. C'est l'organe qui a eu la charge de trouver le lieu le plus adéquat possible pour ouvrir un musée. La Fondation du Musée de la bande dessinée, formellement constituée en décembre 2023, sera en charge de l'exploitation du musée. Elle est constituée d'au minimum neuf membres. Actuellement, onze membres siègent à la fondation composée de : deux représentants de l'Etat de Genève (Marc Brunazzi et Coranda Pierrehumbert) ; deux représentants de la Ville du Grand-Saconnex (Michel Pomatto et Francisco Bradeley) ; deux membres nommés par le comité de l'AMBDI (Arthur Anthamatten qui est

dessinateur et expert en bande dessinée, et Christian Pirker qui est avocat). Les cinq membres restants ont été désignés par le conseil de fondation de la FMBD, ce sont des représentants de la HEAD, du CFP Arts, de la Bibliothèque de Genève, un directeur de galerie de BD et l'ancienne directrice du Musée cantonal de design et d'arts appliqués.

Il présente la planification financière et les coûts d'exploitation. Le financement global d'investissement du projet, d'un montant de 11 850 000.- TTC, est assuré par les contributions suivantes : une subvention d'investissement du canton de Genève à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 5 000 000.- TTC ; un crédit de construction de la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 1 000 000.- TTC ; une subvention de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, octroyée à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 600 000.- TTC. Il y a aussi des participations financières privées et institutionnelles octroyées à la Fondation du Musée de la bande dessinée, pour un montant de 5 200 000.- TTC ; une subvention cantonale au titre du patrimoine, de l'énergie et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, octroyée par le canton de Genève à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 50 000.- TTC.

Concernant la teneur des travaux, il y a les installations de chauffage, les aménagements extérieurs pour l'accessibilité des personnes handicapées, les installations sanitaires, les aménagements intérieurs muséographiques, les honoraires et des frais secondaires.

Il y a aussi un coût de fonctionnement du musée qui sera de 1,5 million avec comme dépenses les frais de personnel, le loyer à titre de mise à disposition gratuite de la Villa Sarasin par la Ville du Grand-Saconnex, les charges administratives de fonctionnement et les fournitures de matériel d'exploitation courantes.

Il y a finalement des dépenses liées aux expositions elles-mêmes pour organiser des événements et pour l'acquisition d'œuvres qui mériteraient d'être dans le musée, la communication, la promotion, la publicité et la production de livres et de produits dérivés.

Pour les financements, on arrive à 100 000.- de produits directement vendus par le musée. Les financements externes comportent une subvention du canton de Genève et une subvention de la Ville du Grand-Saconnex. Le musée aura encore comme charge de trouver des soutiens pour les 500 000.- manquants. Il y a déjà une liste d'attente de soutien d'une vingtaine de personnes.

Il présente finalement les modalités de versement pour la subvention de l'Etat de Genève. Le canton de Genève participera à la réalisation du Musée

de la bande dessinée dans la Villa Sarasin avec une subvention d'investissement à la Ville du Grand-Saconnex, pour un montant de 5 000 000.- TTC. Et pas un franc de plus. Les tranches des paiements seront à définir selon l'avancement du chantier et elles seront libérées uniquement pour les travaux déjà exécutés, selon le réel avancement du chantier. 80% du financement sera versé par le canton pendant la durée du chantier. Le 20% restant sera bloqué jusqu'à la réception finale des travaux et il sera soldé à la fin du chantier après constat de l'architecte du canton.

Un député (UDC) se demande, concernant le financement, si les imprévus sont inclus dans le budget, car la commission n'aime pas avoir à accorder des crédits supplémentaires.

M. Duport indique qu'il s'agit uniquement d'une subvention et qu'il n'y aura donc pas de problème de crédit supplémentaire, car le budget est supporté par le maître d'ouvrage.

M. Schori explique qu'il n'y aura effectivement pas de demande de budget complémentaire, puisqu'il s'agit d'une subvention unique. Il ajoute que si cela devait coûter plus cher que prévu, ce sera à la commune et au maître d'ouvrage de trouver des fonds supplémentaires ou de supprimer certaines interventions.

Le député soulève que le capital de la fondation n'est que de 10 000 F, ce qu'il trouve un peu léger. Il se demande quels types d'installations de chauffage sont prévues.

M. Schori indique que le projet n'est pas encore assez avancé pour donner une réponse définitive, mais qu'il a été mentionné la piste d'une pompe à chaleur et que les énergies fossiles sont exclues.

Le député indique avoir vu que l'Etat avait budgété un financement annuel de 200 000 F pour 2024. Il se demande si cet argent a déjà été versé.

M^{me} Pierrehumbert indique que oui. Il s'agit d'une subvention à l'attention de la Fondation du Musée de la bande dessinée. Elle explique que 200 000 F ont été versés en 2024 et qu'ensuite, il y a une progression de cette subvention jusqu'à atteindre 750 000 F : 350 000 F en 2025, 550 000 F en 2026 et 750 000 F en 2027. Le plan de financement à l'ouverture tient compte d'une subvention du DCS de 750 000 F.

Le député demande pourquoi l'Office fédéral de la culture ne donne pas de cofinancement à ce projet qui est d'importance nationale, et même internationale.

M^{me} Pierrehumbert demande s'il parle d'un cofinancement pour le fonctionnement ou pour les travaux.

Le député répond que sa question porte aussi bien sur le fonctionnement que sur les travaux.

M^{me} Pierrehumbert explique que le Musée de la bande dessinée de Bâle ne perçoit pas de subventions, car c'est un musée privé.

M^{me} Redalié indique que, concernant le financement du fonctionnement, il faut attendre que le musée existe et qu'il y aura ensuite un appel à soutien.

M^{me} Pierrehumbert note que le but du projet est de promouvoir l'aspect local de la bande dessinée à Genève et que, dans cette mesure et même s'il a un rayonnement international, il n'a pas le profil d'une institution qui couvre toutes les régions linguistiques et tous les cantons suisses. L'Office cantonal de la culture, cependant, s'intéresse de plus en plus à la bande dessinée et développe ses soutiens dans ce domaine. Il pourrait donc s'intéresser au projet.

M^{me} Redalié ajoute que, concernant le patrimoine et l'énergie, un travail a été fait avec l'office du patrimoine et des sites afin de minimiser les risques de difficultés ultérieures.

M. Schori affirme qu'au vu des démarches qui ont été faites et des études menées, le projet est viable.

Une députée (PLR) se questionne sur les chiffres concernant la participation de la commune. Elle se demande comment a été faite l'estimation du loyer.

M^{me} Pierrehumbert indique que c'est le coût de location pour Palexpo actuellement.

La députée demande quel a été le montant de la vente de la Villa Sarasin à la commune du Grand-Saconnex.

M^{me} Pierrehumbert indique qu'il était de 10 millions.

La députée demande si les frais de fonctionnement de 750 000 F sont les frais annuels ou s'ils sont répartis entre 2024 et 2027.

M^{me} Pierrehumbert indique qu'il s'agit de frais annuels de fonctionnement.

La députée demande s'ils imaginent que ces frais vont diminuer une fois que le musée sera en fonction.

M^{me} Pierrehumbert indique que non, que la subvention a été inscrite telle quelle et qu'elle ne diminuera pas, à part si le musée reçoit d'autres subventions extraordinaires.

La députée se questionne sur le contenu du musée. Elle se demande si le musée va se doter d'une collection qu'il possédera, s'il y aura des expositions permanentes, s'il s'agit d'un musée interactif.

M^{me} Pierrehumbert explique que la maison est sur quatre étages et qu'elle est utilisable en l'état, mais pas adaptée pour être un musée. Elle explique qu'au sous-sol, il y aura toutes les infrastructures techniques ainsi que des toilettes. Au rez-de-chaussée, il y aura l'accueil ainsi que la boutique, un café, deux grands salons et une pièce pouvant servir à des activités de médiation. Au premier étage, il y a un grand salon qui pourra servir de pièce de lecture ainsi que plusieurs petites salles qui pourront servir à développer une sorte de narration, un peu comme dans une bande dessinée, et qui permettront une circulation modulaire. Les combles, elles, seront utilisées pour des activités de médiation ou pour la poursuite de l'exposition.

Les groupes de travail ont émis des hypothèses de programme culturel. Ils comptent proposer une exposition permanente retraçant l'histoire de la bande dessinée majoritairement constituée des archives originales Töpffer de la Ville de Genève. Ce serait un noyau permanent qui serait amené à être renouvelé, puisque les œuvres en papier ne peuvent pas être exposées trop longtemps. Il y aurait, autour de cette exposition permanente, d'autres expositions temporaires.

Elle explique que le musée n'aura pas de collection propre tout de suite, car ils n'ont pas le budget ni les infrastructures pour la conservation d'une collection. Cela pourrait arriver dans un deuxième temps. Des démarches ont été entreprises avec le Centre de la bande dessinée de Lausanne qui possède la deuxième plus grande collection d'Europe et qui manque de lieux d'exposition et de présentation de leur collection. Des démarches ont également été entreprises auprès du Cartoonmuseum de Bâle, auprès d'Angoulême et auprès de collectionneurs privés. Le but est de rassembler des choses existantes qui ne sont pas montrées au public et de leur offrir une vitrine. La durée des expositions temporaires est encore à définir dans le projet culturel, et ils envisagent d'engager la direction entre fin 2025 et début 2026, laquelle sera chargée d'affiner le projet culturel.

La députée pense que le projet culturel est extrêmement vague et elle se demande comment ils ont pu définir les frais de fonctionnement.

M^{me} Redalié indique que le projet culturel n'est pas vague, qu'un travail a été fait depuis 2019 pour définir le concept et qu'ils ont eu de nombreux apports externes sur ce concept. Ils attendent désormais une direction qui mettrait sa patte sur le projet déjà très construit. La question de posséder des collections est très débattue et il était très important pour les artistes de donner cette dimension patrimoniale au musée, mais aujourd'hui, il est clair que dans tous les musées, c'est quelque chose de très coûteux, et ils pensent que c'est mieux de faire de la mise en réseau de collections et du travail collaboratif entre musées.

M^{me} Pierrehumbert explique que l'association a développé le premier concept pour le musée et qu'ensuite, 35 spécialistes du domaine ont développé ce concept en groupes de travail. Il faudra que la direction donne un caractère spécifique au musée, ce qui sera un critère très important au niveau de l'engagement. Il y a un concept, mais il n'est pas envisageable de tout construire et de l'imposer au directeur.

Concernant le choix des expositions présentées, la place de ce musée à Genève, ville de paix où il y a de nombreuses organisations internationales et une grande connexion au réseau de mobilité, laisse présager que le message communiqué sera de l'ordre de l'universel et de la paix en développant le caractère de langage universel de la bande dessinée, qui va au-delà des différentes langues et provenances.

Elle conçoit qu'on peut avoir l'impression qu'il n'y a pas grand-chose, mais elle insiste sur le fait que le projet culturel est bien avancé et qu'il ne restera qu'à monter les expositions.

La députée se réjouit de les entendre, mais aurait bien aimé les entendre au sein de la commission de la culture, qui aurait été un lieu propice à de tels échanges.

M^{me} Pierrehumbert indique qu'on parle souvent de la France et de la Belgique en matière de bande dessinée, mais que l'entièreté de la Suisse envie Genève dans ce domaine. Il y a des filières de formation, des librairies spécialisées et des éditeurs spécialisés dans la bande dessinée. La plupart des noms qui viennent en tête lorsqu'on parle de bande dessinée sont des auteurs genevois. C'est quelque chose d'unique et c'est l'occasion de donner un écrin à cet art.

Un député (LC) relève qu'il est fait mention de collections genevoises dans la présentation. Il se demande de quelles collections genevoises ils parlent, en dehors de celle de Töpffer.

M^{me} Pierrehumbert indique qu'il existe énormément de croquis, de dessins, et d'originaux au Cabinet des arts graphiques, qui appartient au Musée d'Art et d'Histoire, qui ne sont pas uniquement de Töpffer et qu'il y a beaucoup de collectionneurs privés qui ont besoin d'exposer ce qu'ils ont. Les auteurs ont aussi beaucoup de matériel. Elle concède que parler de collections genevoises relève d'un abus de langage.

M^{me} Redalié ajoute que la bande dessinée est la passion secrète des amateurs d'art qui collectionnent des albums en cachette. En valorisant et en mettant la bande dessinée sur un piédestal, ils s'attendent donc à ce que des propositions arrivent de leur part.

Le député souligne, concernant l'enveloppe du bâtiment, qu'il n'a pas de souci, mais il a l'impression qu'il y a beaucoup de lieux de vie et peu de lieux dédiés aux expositions. Il relève qu'il est fait mention de 1,5 million de frais de fonctionnement annuels. Il se demande comment il peut être estimé que le concept est viable si le canton doit en payer la moitié. Il se demande quel a été l'argumentaire pour que le canton paie la moitié. Il trouve que, pour 1,5 million de frais de fonctionnement, 30 000 F de billetterie sont assez peu.

M^{me} Pierrehumbert prend comme exemple le Cartoonmuseum de Bâle qui aura à peu près la même surface d'exposition que le musée de Genève. Il a commencé en 2018 avec un budget de 800 000 F qui est aujourd'hui à 1,3 million, et ils ont environ 300 000 F de recettes entre la boutique et les entrées alors que le musée est très petit et qu'il n'a pas de café, ce qu'ils regrettent. Elle estime qu'ils ont été très prudents ici sur le montant des recettes, mais qu'il faut être réaliste et comparer avec les institutions qui fonctionnent aujourd'hui. Comparativement à cet exemple, ils ont été très prudents.

M^{me} Redalié explique que la vision pour le musée est celle d'un partenariat entre le canton et les communes. Elle trouve exceptionnel de mener à bien un projet de ce type sur la rive droite. Il s'agit également d'un partenariat entre le public et le privé, puisque c'est un projet voulu et initié par le canton, mais ce n'est pas pour autant une institution cantonale. L'idée est donc de faire moitié-moitié avec une participation du canton qui permet une base de fonctionnement, de lancer le projet, d'engager, etc., et d'avoir ensuite une montée en puissance avec plus de fonds privés pour aboutir sur un projet de plus grande envergure. Elle se dit convaincue par ce modèle qu'on retrouve dans d'autres musées à Genève.

Un député (S) remercie les auditionnés pour leur présentation et se dit très enthousiaste sur ce projet. Il espère que le musée ne suivra pas les traces du musée de Bruxelles au niveau de la billetterie, puisqu'il est, selon lui, beaucoup trop cher. Il se demande pourquoi le projet vient si tard après les déclarations d'intention conjointes qui ont été signées en février 2022. Il se questionne également sur les risques majeurs autour du projet.

M. Schori indique, concernant la temporalité, qu'ils ne voulaient pas présenter un avant-projet ni réfléchi ni abouti et qu'ils ont pris un long temps de réflexion afin d'amener un projet très abouti.

Le député demande qui a financé les crédits d'études.

M. Schori indique que c'est conjointement la Ville du Grand-Saconnex et le DCS.

M^{me} Pierrehumbert ajoute qu'ils tenaient à présenter un budget bouclé avec le montant garanti au niveau des subventions de privés, ce qui a pris du temps.

Le député réitère sa question sur les risques.

M^{me} Pierrehumbert indique que la meilleure chose pour eux serait que le projet de loi soit voté rapidement et que le projet soit finalisé pour déposer la demande d'autorisation. Elle explique qu'ils sont à un moment clé de l'histoire du musée et que le plus grand risque serait que la subvention soit refusée. Elle indique qu'en dehors de cela, tout a été étudié pour qu'il n'y ait pas de souci.

M^{me} Redalié explique qu'ils ont vérifié en amont l'adhésion des milieux culturels pour éviter un référendum au sein même de la culture. Le fait de ne pas construire un nouveau bâtiment évite également des problèmes concernant le développement durable. Elle ajoute que la bande dessinée collabore avec tous les domaines et que cela ne crée donc pas de conflits d'intérêts ou de risques majeurs.

M. Duport ajoute qu'il y a un risque au niveau de la rénovation du patrimoine. Il s'agit d'un marché public qui peut être soumis à recours, ce qui prolongerait les délais. Il y a aussi des risques inhérents à la nature des travaux, comme le fait de se retrouver face à des imprévus en cours de travaux. En dehors de cela, il y a un consensus autour du musée, il y a des financements et un désir d'aller de l'avant de la part de la commune du Grand-Saconnex et de l'Etat.

Un député (PLR) se réjouit que le DCS soit finalement présent, car il souhaite comprendre l'intégration du musée dans la politique culturelle du canton. Il croit comprendre que M. Apothéloz souhaiterait séparer la culture et le sport. La loi pour la promotion de la culture a des implications qui sont encore inconnues. Le budget pour la culture était de 30 millions pour 2024 et il est proposé à 39 millions pour 2025, mais sans vision d'ensemble. Le musée est déjà subventionné alors qu'il n'est pas encore créé et il doit toucher presque 2 millions de subventions. Il se demande si la fondation est privée ou publique.

M^{me} Pierrehumbert indique que c'est une fondation privée.

Le député relève donc que c'est une fondation privée, mais avec un contrat de prestations. Il se demande alors si la grille salariale de l'Etat sera imposée à la fondation, ce qui se fait quand il y a des subventions de ce montant-là.

M^{me} Redalié indique, concernant les questions à propos de la politique culturelle, qu'ils sont très heureux d'avoir une nouvelle loi sur la culture permettant au canton de porter une ambition forte en matière culturelle. Ils travaillent actuellement sur le règlement d'application de cette loi qui pourrait être adopté en début d'année 2025. Le projet de Musée de la bande dessinée devient assez emblématique de cette nouvelle loi dont l'un des grands principes est le cofinancement. Cela permet d'étendre le champ de la vie culturelle jusqu'au Grand-Saconnex, qui devient une nouvelle centralité.

Le musée développe aussi un autre élément très fort de la politique culturelle cantonale, celui de l'accès à la culture. La bande dessinée a une dimension intergénérationnelle, interculturelle et inclusive.

En matière de budget, il y a un gros travail qui doit se faire en amont de l'ouverture. Pour que le musée soit inauguré en 2027 avec une exposition temporaire et une exposition permanente, il faut du travail en matière de communication et de gestion. Il ne faudrait pas attendre trop longtemps avant de se mettre au travail, car une exposition inaugurale se prépare en tout cas deux ans à l'avance.

M^{me} Pierrehumbert explique qu'il n'est pas prévu dans le plan financier que les collaborateurs deviennent des collaborateurs cantonaux, ce qui est basé sur l'usage dans la profession de ce type de musée. Elle ajoute que, tout au long du processus, la commune du Grand-Saconnex a cofinancé plusieurs étapes, dont les études de faisabilité ou l'engagement de l'artisan maître d'ouvrage. Un partage équitable a donc été fait.

M^{me} Redalié ajoute qu'il a été annoncé une dissolution de l'office cantonal de la culture et du sport, et une autonomisation du service des sports et du service de la culture est en train de se faire. On va donc vers un renforcement du dispositif qui permet aux politiques publiques de se déployer.

Le député demande si les 750 000 F prévus là sont pris sur les 11 millions prévus.

M^{me} Redalié indique que non, ils avaient été planifiés avant.

Auditions

- *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, DCS*
- *M. Philippe Chappuis, président de l'association pour un Musée de la bande dessinée*
- *M^e Christian Pirker, président de la Fondation du Musée de la bande dessinée*
- *M^{me} Coranda Pierrehumbert, conseillère culturelle à l'OCCS, DCS, et M^{me} Cléa Redalié, cheffe de service à l'OCCS, DCS*

M. Apothéloz indique que le DCS tient à montrer à quel point c'est un projet qui est construit avec des partenaires du milieu culturel, raison pour laquelle il a demandé à Zep (Philippe Chappuis) d'être présent en sa qualité de président de l'association pour qu'il explique l'histoire et l'écho des milieux intéressés. M^e Pirker, lui, est président de la fondation qui a été créée pour permettre de porter le projet, puisqu'il ne s'agit pas d'un musée internalisé au canton. M^e Pirker a la charge de travailler à la préparation du projet de loi et la fondation est chargée d'assurer le suivi, la préparation et la réflexion sur le contenu pédagogique et la conception des travaux qui vont être réalisés. La fondation sera également chargée de l'exploitation du musée par la suite. Le canton reste un subventionneur de la fondation, comme c'est le cas pour d'autres entités comme la Comédie, le Grand Théâtre ou d'autres institutions culturelles dans laquelle le canton est engagé.

Il prend en compte que la commission a déjà procédé à d'autres auditions sur ce projet de loi et il se chargera de recontextualiser l'engagement du canton dans le projet et de faire des liens avec la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023. Zep abordera l'histoire de l'idée de ce projet et M^e Pirker abordera l'importance pour la fondation.

Il rappelle que le PL 13517 est un PL d'investissement de 5 millions et fait partie d'un montant prévu pour l'ensemble des travaux. C'est la participation du canton sur les 11,8 millions d'investissement. Il explique que le projet est structuré de manière très précise par l'OCBA et le DCS.

Il indique que la LPCCA a été votée par le parlement après plusieurs échanges au sein de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport. Dès 2024, cette loi permet de faire en sorte de replacer le canton dans un rôle de coordinateur et de promoteur de la culture avec une détermination sur le retour du cofinancement pour les institutions et du cofinancement pour la création. A la suite de cette nouvelle loi, ils ont pris acte que le parlement veut donner un rôle de coordinateur au canton pour rassembler les réflexions de la commune de Genève, des autres communes et du département sur la création dans le milieu culturel pour établir une stratégie commune sur la création

d'institutions, le soutien à celles-ci et la création pour les milieux culturels. Cela a mené à un accord en décembre 2022 et un document a été établi avec l'ensemble des collectivités publiques, dans lequel le Musée de la bande dessinée était déjà présent. Ce projet a assez vite été embrayé avec la précédente législature. Il s'agit d'un projet qui avance et qui permet de répondre aux besoins de Genève à l'égard de son patrimoine de la bande dessinée. Dans le plan financier quadriennal 2023-2026, il a été prévu un montant de 11 millions pour amorcer ces cofinancements de création et d'institutions. Les 11 millions sont à considérer comme de l'argent supplémentaire, puisque le musée était déjà sur la liste des projets à soutenir en dehors de ce montant de 11 millions. Le montant du plan financier quadriennal du canton prévoyait déjà 100 000 F en 2023. Les chiffres augmentent jusqu'en 2027 pour atteindre le montant habituel pour l'avenir qui est de 750 000 F. Comme indiqué dans le PL 13517, il y a des recherches de subventions et de soutiens supplémentaires. L'apport du canton n'est donc pas unique dans le cadre de ce projet de Musée de la bande dessinée.

M. Chappuis indique que le projet est en cours depuis une dizaine d'années à l'initiative de personnes de la profession comme des auteurs, des libraires ou des collectionneurs. Ils se sont mis à la recherche d'un lieu, et la première officialisation a eu lieu en 2016 lors de l'organisation de l'école de bande dessinée. Sur le plan international, il y a un regard vers Genève, puisque la bande dessinée est née ici. Les autres grands musées de la bande dessinée se demandaient pourquoi il n'y en avait pas à Genève pour inscrire cet art dans la mémoire de la ville, puisque la bande dessinée est née ici et que Genève dispose du fonds Rodolphe Töpffer, ce qui est envié par les musées du monde entier. Ils pourraient montrer cela au public et effectuer un travail de valorisation de l'histoire de la bande dessinée. Ils sont très heureux, puisqu'ils arrivent finalement à bout touchant, et il espère que la commission donnera donc son aval pour le Musée de la bande dessinée.

M^e Pirker donne des éléments additionnels concernant la Fondation pour un Musée de la bande dessinée. Elle est née en début d'année 2024 et est le fruit d'un travail conjoint entre la commune du Grand-Saconnex, le canton de Genève et la société civile. Il y a donc eu un travail de représentation au sein du conseil de la fondation pour y inclure des membres de ces différentes entités et du monde de l'art. Il ajoute qu'il est, en plus de sa profession d'avocat, historien de l'art et qu'il aime allier ces connaissances. Ils ont beaucoup avancé grâce à l'enthousiasme qu'il y a à Genève autour de la bande dessinée et qui est porteur pour ce projet. Il indique avoir beaucoup de choses à dire sur ce projet, mais qu'il peut déjà dire qu'il s'agit d'un projet solide et sur lequel ils ont beaucoup travaillé, tout en gardant en tête un certain principe de prudence.

Il estime par ailleurs que le lieu choisi est très intéressant pour l'attractivité du musée, notamment grâce à son jardin. Il espère que l'enthousiasme autour de ce projet va perdurer et que le projet pourra avancer.

Une députée (PLR) remercie les auditionnés pour les informations fournies. Elle estime que ce projet fait rêver, mais qu'il faut se rappeler qu'il a un coût. Elle se demande si les 750 000 F de frais de fonctionnement par année sont une somme pérenne ou s'il s'agit d'un prix de départ qui pourrait augmenter. Elle se demande également quel sera le contenu du musée. Elle avait été sévère lors de la première audition en disant qu'on leur présentait une coquille vide, mais elle se demande toutefois comment ils vont habiller et faire vivre les espaces qu'ils ont définis, notamment concernant les interactions avec le public et la jeunesse. Elle se demande comment le projet va se concrétiser.

M. Chappuis indique que la bande dessinée, à la base, est vivante et n'est pas faite pour être mise dans des musées, mais ils commencent à avoir de l'expérience en raison des récentes grandes expositions concernant la bande dessinée dans d'autres musées. Ces autres expositions leur donnent des idées de présentation de la bande dessinée en scénographie. Il existe de nombreuses possibilités, et il est clair que l'on ne construit pas des expositions de la même manière pour des enfants ou pour des adultes. Il constate que ces grandes expositions attirent beaucoup de monde, comme pour l'exposition sur la bande dessinée au Centre Pompidou ou le Château de Saint-Maurice, qui est tout petit, mais qui draine des dizaines de milliers de visiteurs. Il ajoute que ces expositions sont relativement simples à mettre sur pied, puisque le matériel est encore majoritairement en possession des auteurs et qu'il est plus simple d'organiser des expositions thématiques avec des artistes qu'avec des ayants droit.

Il ne peut pas dire précisément de quoi les expositions vont être faites, mais il y aura un cabinet dédié à Töpffer, à la fois sur son historique et en le mettant en relation avec des auteurs contemporains, ainsi qu'une grande exposition monographique ou thématique. Les précisions seront amenées par la direction une fois qu'elle sera engagée.

M. Apothéloz explique qu'en plus d'une exposition permanente sur le fond Töpffer, il y aura des expositions temporaires avec potentiellement des invités ou des rencontres. Ce qui est enthousiasmant, avec ce musée, c'est qu'on ne peut pas se contenter de montrer les planches, car ce n'est pas ce qui va intéresser le plus. Le défi est qu'exposer de la bande dessinée oblige l'équipe de programmation à être novatrice pour dialoguer avec les œuvres. C'est mobilisateur pour les artistes, puisque cela les oblige à réfléchir, et pour l'équipe qui devra trouver les éléments qui permettent au musée d'avoir un public régulier.

Il indique que la philosophie adoptée est, puisqu'ils savent que les expositions temporaires peuvent obtenir un soutien ponctuel de mécènes ou de fondation privées, mais qui ne s'engageront pas dans le fonctionnement, que les expositions temporaires soient assumées par mécénat et que les expositions permanentes et le fonctionnement de l'institution soient assumés par les collectivités publiques. Les 750 000 F par année doivent permettre de démarrer la structure et ensuite d'étudier les demandes. Il ne peut pas affirmer qu'il n'y aura jamais d'augmentation des frais de fonctionnement, mais il explique que la participation du canton doit permettre au Grand-Saconnex de stabiliser sa participation et de fournir un soutien financier pour les expositions temporaires. Il indique également que le musée devra stimuler ses propres revenus, notamment grâce à la billetterie, à l'utilisation du parc pour la restauration et potentiellement grâce à une bibliothèque qui pourrait accroître les revenus. Il est possible que les frais de fonctionnement augmentent, mais ce n'est pas prévu.

M^{me} Redalié indique que ce musée a un formidable potentiel pour le jeune public, car la bande dessinée est une porte d'entrée vers la lecture pour beaucoup d'enfants. Ce musée pourrait être un lieu fédérateur où les écoles et les familles pourraient venir régulièrement. Les coulisses de la fabrication des bandes dessinées sont également utiles pour sensibiliser les jeunes qui ne sont pas forcément à l'aise par rapport aux livres. La possibilité de séjourner dans ce lieu est également un pôle d'attraction, d'éducation et d'introduction à la culture pour beaucoup de gens.

M^{me} Pierrehumbert explique qu'il y a une augmentation dans les subventions avant l'ouverture pour la médiation. Une équipe de médiation est véritablement un élément constitutif très important du musée. Les responsables de la médiation seront engagés en avance pour prévoir toute une programmation, ce qui est incontournable pour un tel musée, dans sa dimension intergénérationnelle.

Un député (PLR) se réjouit de voir le Conseil d'Etat présent pour cette audition et se dit surpris que M. Apothéloz n'ait pas été présent pour l'audition précédente. Il indique s'être demandé comment s'intégraient les 750 000 F dans la politique culturelle et s'ils faisaient partie des 11 millions, ce à quoi il avait été répondu qu'ils n'en faisaient pas partie, car ils avaient été fixés avant. Mais le projet est dans le document-cadre de la stratégie de cofinancement. Il a besoin d'explications à ce sujet. Il se questionne quant à l'augmentation du budget de la culture. Il explique que, sur le fond, avoir un musée de la bande dessinée à Genève est génial, mais qu'il se questionne sur les priorités du Conseil d'Etat par rapport à la culture. Il concède que la LPCCA a été

plébiscitée, mais il constate qu'aujourd'hui, avant l'ouverture du musée, l'Etat aura déjà mis 2 millions, sans parler de l'investissement, dans le projet.

Il se demande également si, dans le cadre des contrats de prestations, l'Etat va imposer au musée d'appliquer la grille salariale de l'Etat, comme il a l'habitude de le faire. Cela lui semblerait inquiétant au vu de ce que ces mécanismes salariaux émargent au budget de l'Etat.

Il se demande finalement pourquoi la billetterie ne compose que 2% du budget si ce musée est si bien que cela et qu'il attirera autant de monde. Il se demande ce que ce chiffre représente par rapport à d'autres musées.

M. Apothéloz explique que s'il avait dû être présent pour l'audition précédente, cette dernière aurait dû avoir lieu à l'hôpital, puisqu'il y était alité.

Il indique que le projet de musée de la bande dessinée fait partie d'un processus qui était déjà inscrit dans le programme de l'ancienne législature. Il est donc inscrit dans le plan quadriennal depuis toujours et ce n'est qu'après l'introduction de la nouvelle loi que les 11 millions sont apparus. Le musée est dans les 11 millions et fait partie de la liste des accords, car ils devaient savoir si cela serait un musée complètement financé par le canton ou cofinancé avec les communes. Le choix a été de faire un financement conjoint. Le fait d'avoir à la fois le plan financier quadriennal et les 11 millions ajoutés est tout à fait cohérent.

Le député relève donc que les 750 000 F de subvention ne sont pas dans les 11 millions.

M. Apothéloz acquiesce et explique que c'est en plus.

Le député indique avoir un problème avec cette stratégie de cofinancement et demande s'il y a d'autres entités dans le même cas de figure.

M. Apothéloz indique qu'il y a aussi l'OSR, Cinéforum et l'Orchestre de Chambre de Genève.

M^{me} Pierrehumbert explique que ce n'est pas réellement en plus des 11 millions, mais que c'était prévu avant.

Le député demande alors ce qu'il y aura encore en plus des 39 millions du budget de l'année prochaine, car il avait cru comprendre que les 9 millions supplémentaires faisaient partie des 11 millions. Il se demande alors si le budget de la culture sera finalement à 50 millions l'année prochaine.

M. Apothéloz présente le budget de la culture. Il explique qu'il y a des éléments financiers par rapport aux institutions qui concernent l'enveloppe générale des 11 millions de création et des lignes spécifiques. C'est pour cela qu'il y a une augmentation importante qui a été répartie sur les années 2023, 2024, 2025 et 2026, comme le prévoyait l'accord. Il y avait déjà une amorce

de ces 11 millions en 2023 qui se poursuit jusqu'en 2026. Pour lancer le dispositif LPCCA, ils sont partis sur un accord canton-communes de 11 millions. Il prend comme exemples les subventions pour la Fondation Bodmer ou le MAMCO. Il explique que le MAMCO est subventionné de manière régulière par le canton et que cela ne fait pas partie des 11 millions, comme pour beaucoup d'autres institutions.

M^{me} Redalié explique que sur l'enveloppe des 11 millions, il n'y aura que 600 000 F pour les institutions et 600 000 F pour la création.

M. Apothéloz indique qu'ils ne vont pas adopter les grilles salariales de l'Etat et ne sait pas où le député (PLR) a vu que l'Etat imposait cela dans les contrats de prestations, puisqu'il n'a aucun souvenir de cela, en tout cas dans son département.

M^c Pirker indique, concernant la billetterie, qu'ils ont fait le choix d'être pragmatiques. Le budget a été fait avec des entrées au niveau des recettes, dont la restauration, la boutique et la billetterie. Au niveau de la billetterie, il y aura beaucoup de familles, d'enfants et d'écoles, il s'agit donc aussi d'une réflexion politique d'accès à la culture. Pour l'instant, ils ont mis ce montant, mais le but est aussi d'être raisonnables. L'idée est d'avoir un budget qu'ils sont capables de tenir et qui pourra garantir un bon fonctionnement. Si le musée devait attirer plus de monde, alors ils verront où mettre la jauge, puisque l'idée est aussi d'assurer une grande fréquentation et pas de limiter les entrées en augmentant le prix. Il y a donc un équilibre à trouver. Au niveau budgétaire, ce sont des perspectives, mais l'idée est aussi d'avoir un musée très inclusif.

M^{me} Pierrehumbert indique qu'ils ont tablé sur environ 15 000 entrées, ce qui est une projection réaliste par rapport au Cartoonmuseum ou au musée de Saint-Maurice. Tout dépend effectivement de la politique tarifaire, car la recette sera différente s'ils décident de faire des entrées gratuites pour certaines catégories de la population ou s'ils mettent les billets à 20 F. En moyenne, dans les musées, la moitié des entrées sont gratuites. Cela sera à la direction et au conseil de fondation de définir la tarification, mais le but est de faire un musée accessible. En guise de comparaison, pour des musées de taille à peu près similaire, les recettes sont plutôt de l'ordre de 300 000 F, mais ils essaient d'être raisonnables pour éviter que cela soit un levier qui pèse trop dans le plan financier.

Elle ajoute, concernant les dépenses entre le début du projet et l'ouverture, qu'il a fallu faire de nombreux mandats d'études en amont, comme des études de faisabilité, un appel d'offres architectural, des études sur le café et la restauration, etc. L'engagement de la direction doit aussi se faire deux ans avant l'ouverture pour monter les expositions permanentes et temporaires. Il

faudra également engager en amont un chargé de communication, un chargé de médiation et sûrement une administration. Ce seront des entrées progressives. Elle indique qu'ils sont à un point avancé du projet, qui est en bonne voie d'être prêt à être déposé, et que la structure en place est déjà très solide.

Le député relève qu'ils ont donc donné des subventions de fonctionnement pour des investissements.

M^{me} Pierrehumbert indique que non et qu'elle parle d'investir dans le développement, mais donc de subventionner le fonctionnement avant l'ouverture.

Le député rétorque que cela comprend beaucoup d'investissement et que normalement, tout ce qui concerne les études et les analyses fait partie du budget d'investissement, et pas de fonctionnement. Le musée, avant l'ouverture, coûte 5 millions, plus 2 millions de subventions qui auront été données.

M^{me} Pierrehumbert indique que ce n'est pas utilisé pour les travaux, mais c'est utilisé pour ce qui viendra après.

Le député explique que les études, les mandats d'architectes et de designers, etc., devraient figurer dans l'investissement.

M^c Pirker indique que les frais entre fin 2025 et 2027 sont clairement à proprement parler des frais d'exploitation avant l'ouverture. L'exploitation va commencer dès 2026 avec une équipe pour pouvoir avoir une exposition qui ouvre le 1^{er} janvier 2028. Sur les frais actuels, il s'agit en grande partie d'exploitation, puisqu'ils travaillent sur des partenariats et des réseaux ; pour le reste, il n'est pas spécialiste des techniques comptables.

Un député (UDC) indique que dans le budget d'investissement, il y a des rubriques de dépenses, mais il imagine que l'aménagement des équipements pour la restauration devrait coûter plus cher que ce qui est annoncé. Il se demande si ces dépenses sont prévues quelque part ou si elles doivent encore être déterminées.

M^{me} Pierrehumbert explique que quand la villa a été acquise par Palexpo, ils ont construit une cuisine professionnelle d'assez grande ampleur et que tout l'équipement est donc déjà en place. Ils ont procédé à des évaluations du matériel qui montrent que tout fonctionne et est utilisable en l'état. Elle indique que la question qui se pose à ce propos est de savoir jusqu'où ils vont dans la restauration. Ils réfléchissent pour savoir si cela devrait être plutôt un café avec de la petite restauration ou plutôt un petit restaurant avec des plats proposés. Ils étudient cette question au regard de la question de la rentabilité possible et de la charge au budget que cela occasionnerait.

Une députée (LJS) se dit très enthousiaste sur ce projet. Elle se demande si des appels de fonds ont déjà été anticipés et s'ils ont des chiffres concrets et durables ou si l'Etat devra verser régulièrement une subvention. Elle se demande s'ils ont déjà des partenaires qui ont garanti des montants.

M^{me} Pierrehumbert indique que l'apport cantonal, communal et les recettes propres sont estimés à 1 million et qu'ils ont prévu 500 000 F de levée de fonds pour un budget estimé à 1,5 million. Des mécènes de la région sont intéressés par le projet, mais ils ne donneront pas d'engagement ferme tant qu'il n'est pas garanti que le projet ira de l'avant. En se basant sur des comparaisons avec des institutions comparables, une collecte de fonds est donc totalement possible et réaliste. Des fondations entrent également en matière pour soutenir des projets culturels ponctuels. Ils ont commencé ce travail et le poursuivront quand ils auront le feu vert du Grand Conseil.

Un député (S) indique que la commission doit traiter de dépassements de crédits d'investissement et se demande s'il y a un risque ici de dépassement de la subvention d'investissement et si, dans ce cas, cela serait au maître d'ouvrage d'assumer les frais supplémentaires.

Il indique également avoir compris que le musée compterait sur des travaux de Töpffer et de Zep, mais se demande ce qu'il en est du reste du milieu de la bande dessinée à Genève sur ce projet.

M. Chappuis indique qu'il n'y a jamais eu autant d'acteurs de la bande dessinée qu'aujourd'hui à Genève, notamment grâce à l'école de bande dessinée. Des auteurs étrangers viennent également s'établir à Genève en raison de son lien avec la bande dessinée, ce qui est relativement nouveau, et il est aussi nouveau que Genève valorise le fait que la bande dessinée soit née ici, notamment grâce à Töpffer. Tous ces auteurs sont liés de près ou de loin à l'association pour un musée de la bande dessinée.

M^c Pirker indique qu'ils ont beaucoup travaillé sur le fait que le budget est confié à la commune du Grand-Saconnex, qui est le maître d'ouvrage unique pour la rénovation de la villa. Le canton a sa place au conseil de fondation, mais les travaux sont diligentés par la fondation et la commune du Grand-Saconnex. Le canton a précisé à plusieurs reprises que la subvention n'est qu'un rapport financier strict sur le montant.

M^{me} Pierrehumbert ajoute que M. Schori avait indiqué lors de la dernière audition qu'il s'agissait de 5 millions et pas un franc de plus.

Un député (PLR) indique qu'il trouve que la nouvelle loi sur la culture n'est vraiment pas claire. Il relève que cette dernière ajoute 11 millions supplémentaires pour la création artistique aux institutions culturelles entre 2023 et 2026. Il se demande ce que vont devenir les 39 millions de budget dans

le plan financier quadriennal en 2027 et par la suite. Il souhaite aussi savoir ce qui n'est pas compris dans ces 11 millions.

M^{me} Redalié indique que le Musée de la bande dessinée est à la fois précurseur et emblématique de cette nouvelle loi. Le projet était déjà là avant, puisqu'il était inscrit dans la politique culturelle du canton, tant au niveau patrimonial que de l'éducation. Les 11 millions sont destinés à renforcer les institutions auparavant financées par la Ville de Genève ou par les communes, ce n'est donc pas la même dynamique au niveau financier, mais les choses vont se rejoindre entre les efforts prévus pour le Musée de la bande dessinée et ceux prévus pour les autres institutions, et le canton sera alors présent dans un certain nombre d'institutions réparties sur l'ensemble du territoire. Le musée est également important dans sa dimension géographique, puisqu'il est hors de la ville. Le canton va promouvoir une culture ancrée dans le patrimoine, tournée vers l'avenir et accessible à toutes et tous. Ces démarches se rejoignent et convergent vers le même but. Elle ajoute que l'effort principal des 11 millions a été fait sur le budget 2024-2025.

M. Apothéloz reconnaît qu'il y a aujourd'hui un changement de paradigme majeur, puisqu'ils étaient dans des institutions uniquement financées par le canton à l'époque, qu'ils commencent à entrer dans le jeu du financement de la création et des institutions et qu'ils vont aboutir à un régime ordinaire en 2027-2028. Le Grand Théâtre est aujourd'hui entièrement financé par la Ville de Genève, et l'objectif est d'arriver, à travers plusieurs étapes, à une subvention équivalente pour le canton et la Ville. Il ajoute que cela passe par le fonds de régulation, mais qu'il ne va pas entrer dans les détails.

M^{me} Pierrehumbert ajoute que l'Association des communes genevoises a voté à l'unanimité en séance plénière un soutien de 1 million du FI au Musée de la bande dessinée. Cela montre l'intérêt de l'ensemble des communes pour le projet, et ils espèrent qu'il y aura des collaborations et des apports financiers des communes, en particulier des communes limitrophes au Grand-Saconnex.

M. Apothéloz indique qu'il va distribuer un document récapitulatif sur le plan de situation 2024 de la LPCCA. Il espère que cela rendra la problématique plus claire.

Discussions internes

M. Apothéloz indique que le Conseil municipal de la ville du Grand-Saconnex a voté un crédit de 12 850 000 F qui permet les travaux de ce futur musée. Le principe adopté est que la Ville de Grand-Saconnex, en tant que tête de projet, porte ce montant et qu'un montant de soutien aux travaux de la Villa Sarasin pour le Musée de la bande dessinée est amené par différents

partenaires. C'est pour cela qu'il y a un crédit cantonal de 5 millions avec le PL 13517. Une fondation genevoise privée couvre à peu près le même montant. La Loterie romande a également validé ce même montant. Avec le PL 13517, tous les financements pour les travaux sont garantis, avec l'appui de la Ville du Grand-Saconnex. Dans l'esprit de la LPCCA, l'ACG a voté 1 million de soutien au projet de Musée de la bande dessinée. Le financement est donc entièrement bouclé, ce qui est plutôt rassurant. Comme cela avait été mentionné lors de l'audition de Zep et de M^e Christian Pirker, il y a un large soutien de la part des artistes genevois pour ce futur Musée de la bande dessinée. Il ne s'agit pas d'une lubie d'un magistrat chargé de la culture, mais d'un processus acquis avec les milieux intéressés. S'agissant des coûts de fonctionnement, le sujet a été abordé à la commission des finances. Cette commission a décidé de prendre une option, s'agissant du projet de budget 2025, pour la politique publique D 01. Ils feront avec cette décision si le budget du canton est voté la semaine suivante. Il y a une volonté de sécuriser ce budget pour démarrer, et tout investissement supplémentaire pour les finances de ce musée, notamment pour la constitution d'expositions temporaires, sera pris grâce à la recherche de fonds externes, puisque le canton a capé l'apport cantonal aux montants indiqués.

Un député (PLR) se demande quel montant le Conseil municipal du Grand-Saconnex a voté.

M. Apothéloz indique que le montant se décompose en 1 million de la Ville du Grand-Saconnex, 5 millions du canton, 5 800 000 F de fonds externes et 50 000 de subvention cantonale au titre du patrimoine, de l'énergie et de l'accès des personnes en handicap.

Le député relève qu'ils ont voté un crédit de 12 850 000 F dont ils ne devront assumer qu'un million. Il estime qu'il ne s'agit pas de cofinancement, mais uniquement d'une participation du Grand-Saconnex.

M. Apothéloz explique qu'il s'agit d'un projet cantonal porté par le canton et que la Ville du Grand-Saconnex a deux activités : mettre 1 million et prendre en charge les loyers. Il précise que c'est ce qu'il mentionnait en disant qu'elle est maître d'ouvrage. C'est la raison pour laquelle, puisqu'ils vont porter le projet de rénovation dans leur bâtiment, il est normal qu'ils votent 12 850 000 F. Dans la délibération de la Ville du Grand-Saconnex, il y a les apports cités de la fondation genevoise privée, de la Loterie romande, du canton et de l'ACG.

Un député (LC) relève, concernant le fonctionnement, que les charges sont de 1,5 million par année et que le canton en couvre la moitié. Quand il regarde les financements propres du musée, il trouve que la contribution du canton est

très généreuse et qu'elle assure une aisance de fonctionnement magistrale à ce musée, puisqu'ils n'ont pas à se soucier de faire rentrer de l'argent. Il comprend très bien que le but d'un Musée de la bande dessinée n'est pas de fixer des prix d'entrée excessifs et que personne ne vienne, mais il lui semble que cela reste terriblement sous-estimé. Au départ, il y a une progressivité pour lancer le projet, ce qu'il peut comprendre, mais, à terme, il trouve à titre personnel que ces 750 000 F sont très généreux. Il relève que jusqu'à preuve du contraire, l'enveloppe est limitée et qu'à un moment donné, il faudra faire des choix. Il se demande si cette question a été rediscutée, car comme il l'a dit, ce montant est rediscuté chaque année devant la commission des finances, qui pourrait décider de le raboter dans quelques années. Ces 750 000 F lui paraissent beaucoup, sans remettre en question le projet lui-même.

M. Apothéloz indique que ce qu'ils ont convenu est que le montant est aujourd'hui à 250 000 F et que ce montant va augmenter dans les années à venir jusqu'à être capé à 750 000 F. L'objectif de ce montant est de faire en sorte que le musée puisse fonctionner à la base avec un financement structurel permettant d'avancer. Il est d'accord avec le député, comme il l'a dit en audition, que la boutique, la billetterie et les produits de café-restauration sont très largement sous-estimés. Il estime qu'à l'inverse, s'ils avaient été trop généreux sur ces montants et s'ils ne les atteignaient pas, la commission ne l'aurait pas compris non plus. Ils ont fait le choix de partir bas et d'augmenter en fonction, car en décidant de caper le montant cantonal, cela oblige d'aller chercher de l'argent supplémentaire sur les objets de fonctionnement supplémentaire, notamment la billetterie qu'ils ne souhaitent pas toucher pour rendre le musée accessible, la boutique qui a de la marge et les produits café-restauration qui ont aussi beaucoup de marge. Si l'on prend le modèle du Cartoonmuseum de Bâle, il est indiqué dans le projet 100 000 F de financement propres alors qu'à Bâle, ils sont à 300 000 F. Ils savent donc qu'ils ont une marge de manœuvre à ce niveau-là. Ils peuvent fonctionner avec un élément de base que le canton met à disposition et ils savent que, dans les années à venir, l'Etat restera sur ce montant et que si le musée veut augmenter, cela sera à eux de fournir des efforts.

Le député relève qu'ils votent ici le crédit d'investissement de 5 millions. Le budget de fonctionnement fera l'objet de discussions chaque année et ces 750 000 F ne sont donc pas une garantie absolue.

M. Apothéloz le confirme et indique qu'il s'agit d'un budget. La Ville du Grand-Saconnex sait qu'il s'agit d'un budget et que cela se vote chaque année, et que le Musée de la bande dessinée fera l'objet, comme les autres institutions, d'un arbitrage du département, puis du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil.

Un député (PLR) est d'avis qu'il serait possible d'être plus ambitieux à propos de l'autofinancement de la structure et des recettes. Ils font le pari ici que le musée sera viable, et peut-être même rentable. Ils pourraient imaginer que le merchandising fasse son œuvre. Il se demande s'il n'est pas imaginable d'exiger de l'institution un effort plus conséquent et d'être plus entrepreneurial dans son approche. C'est la seule réserve qu'il émet, car sur le fond, il pense que c'est un beau projet en termes d'attractivité pour Genève.

M. Apothéloz confirme l'attractivité d'un tel musée, qui serait le deuxième en Suisse avec celui de Bâle. Il y a un vrai intérêt touristique à l'évolution de cette place de la bande dessinée à Genève. Concernant l'autofinancement, il pense qu'en faisant en sorte d'indiquer au conseil de fondation que les subventions cantonales sont définies à 750 000 F, ils devront aller chercher des projets sur une augmentation de l'autofinancement et sur les expositions temporaires, pour lesquelles rien n'est prévu et pour lesquelles des financeurs privés devront être sollicités.

Le député pense que la philosophie que l'on peut imprimer à un musée, quand on leur indique qu'on est présent pour amorcer le démarrage, à la suite duquel il faudra qu'ils s'autonomisent, qu'ils veillent à ce que la billetterie permette de générer certains revenus, consiste en un état d'esprit différent. Cela signifie que c'est leur projet et qu'ils doivent s'en emparer pour faire en sorte que cela tourne. Il serait ravi que ce message puisse être passé.

M. Apothéloz indique que c'est bien le but et qu'il le lui confirme.

Un député (PLR) se dit très emprunté sur ce projet. Il estime que donner 5 millions une fois est une chose, mais donner 750 000 F chaque année en plus de ces 5 millions en est une autre. Il relève qu'un député a indiqué que, chaque année, la commission des finances remet en question les budgets et les subventionnements. Il estime que c'est faux et que la commission des finances ne remet jamais rien en cause, comme l'illustre le fait que seuls l'UDC et le PLR ont proposé de diminuer la subvention au Musée de la bande dessinée de 150 000 F pour revenir à la subvention de 2024, alors que le Musée de la bande dessinée n'existe toujours pas, qu'il sera mis en exploitation en 2027 et qu'au moment où il sera mis en exploitation, l'Etat aura déjà mis 2 millions de subvention dedans alors qu'il n'y aura pas encore eu un seul des billets qui figurent dans les 30 000 F annuels de billetterie qui aura été vendu. Il admet que c'est un beau projet et que, puisque des fondations privées mettent de l'argent dedans, il faut aussi que l'Etat en mette. Il ne comprend pas, si c'est un si beau projet que cela, pourquoi la commune du Grand-Saconnex ne participe pas plus. Si, chaque fois qu'il y a un investissement dans une commune, ils mettent moins de 10% du montant, cela n'est pas normal. Le problème qu'il perçoit, au vu de la manière dont le musée est structuré, est

qu'il a de la peine à voir l'engouement. Il se demande où est l'engouement puisque le canton met presque tout. La fondation privée ne financera pas l'exploitation. Heureusement qu'ils sont là à Genève pour soutenir tout ce qui se fait au niveau culturel et de la formation, mais derrière, c'est toujours l'Etat et cette fondation privée qui financent. Il veut bien croire que les artistes sont derrière ce projet, puisqu'ils ne participent pas au financement. Il relève que M. Apothéloz a indiqué que cela serait très bien pour le tourisme, mais qu'il n'y a que 30 000 F de billetterie. Il relève également que M. Apothéloz a dit qu'il y aurait un arbitrage du Conseil d'Etat, mais il voit mal un arbitrage dans les années futures, puisque le musée ne pourra pas suivre sans l'apport de l'Etat et que le Conseil d'Etat, par conséquent, ne pourra pas retirer cette somme, puisque le musée sera ouvert et qu'il faudra préserver ces œuvres.

Il relève que cela fait plusieurs semaines que la commission traite de ces problèmes de culture et d'augmentation du budget de la culture. Il n'a toujours pas reçu de chiffres de la part du conseiller d'Etat sur le plan financier quadriennal de la culture. Les députés ont reçu le point de situation d'octobre 2024, mais ce document ne comporte pas les montants définitifs. Il estime que personne n'a pu lui expliquer clairement quel sera le budget de la culture en 2027 pour le canton de Genève.

M. Apothéloz indique qu'on parle d'un objet culturel et pas de n'importe quel projet qui pourrait être autoporté. Il mentirait s'il disait qu'un objet culturel, quel qu'il soit, peut être autoporté, car cela n'est pas possible. Ce qui fait la force du canton de Genève, pour un objet culturel, c'est l'injonction qu'ils ont reçue du peuple de faire en sorte que le canton puisse être à la manœuvre sur un certain nombre d'objets culturels. L'Etat participe donc au fonctionnement d'une troupe de théâtre, d'un musée, du Grand Théâtre, du pavillon ADC, du Théâtre de Carouge, etc. Il indique qu'il n'y a que le Musée Barbier-Mueller et le Musée de l'horlogerie qui ne fonctionnent qu'avec des financements privés.

Il ajoute que la fondation privée donne de l'argent pour le démarrage des travaux avec le montant annoncé et reste ouverte à un soutien pour des expositions temporaires. Le budget de fonctionnement de base, notamment les salaires de la direction, des médiatrices et des médiateurs, de l'accueil, etc., n'entre pas dans ce que la fondation finance.

Concernant le projet de budget PFQ 2023-2026, il indique qu'ils ont un accord entre le Conseil d'Etat, l'ACG et la Ville de Genève sur une enveloppe de 11 millions. Sur cette période, ils ont démarré de premiers versements en 2023, ils donnent un montant important en 2024 pour le soutien au cofinancement des institutions, comme la loi le prévoit, et en 2025, ils continuent le processus avec une entrée en matière de cofinancement de la

création. Pour les années 2027, 2028, 2029 et suivantes, il s'agit d'années avec des budgets qui font partie d'un système ordinaire. Il n'y a pas d'accord avec l'ACG et la Ville de Genève sur une enveloppe qui aurait été déterminée en avance. De cette manière, chaque ligne de soutien fera l'objet, comme c'est le cas aujourd'hui, notamment pour la fondation Bodmer, d'une analyse, d'un arbitrage départemental, puis du Conseil d'Etat qui proposera, ou pas, d'augmenter les subventions. Il ne peut pas indiquer aujourd'hui ce que sera le budget culture de 2028, puisque, comme c'est le cas des autres budgets, ils font le processus de plan financier quadriennal avec le Conseil d'Etat qui fixe une enveloppe. Il s'agit ici uniquement d'un budget d'investissement de 5 millions pour ce futur musée.

Une députée (PLR) indique entendre l'inquiétude de certains députés, car elle a le sentiment que le Conseil d'Etat s'appuie beaucoup sur l'initiative qui a été votée par le peuple. Cette initiative n'a toutefois pas donné un chèque en blanc. Elle a demandé que le canton ait la possibilité de faire du cofinancement. Elle ne pense pas que le peuple ait voté pour que le canton double les subventions dans toutes les institutions. Elle se demande si, dans le domaine de la culture, ils font vraiment des arbitrages.

M. Apothéloz indique qu'ils en font énormément, et tous les jours. Quand l'AMR leur demande plus de 1,5 million de subvention, la réponse est non. Quand ils sont approchés par des milieux culturels, ces milieux formulent des propositions de soutien supplémentaire. Parfois, le département dit oui et parfois il dit non.

La députée relève qu'ils arbitrent sur des refus de demande d'augmentation, mais elle se demande s'ils ont déjà décidé de diminuer une subvention.

M. Apothéloz indique que cela n'a pas encore été le cas.

La députée relève que là est le cœur du problème.

M. Apothéloz rétorque qu'il ne s'agit pas d'un problème.

La députée indique qu'elle parle d'un problème financier. Elle explique que la commission doit voter le texte d'un nouveau musée qui enthousiasme tout le monde. Il s'agit tout de même d'un acteur culturel supplémentaire qu'il va falloir accompagner financièrement. Elle estime que le monde de la culture à Genève est un puits sans fond.

M. Apothéloz indique que la question qui se pose alors est de savoir quelle culture nous voulons à Genève. Le souhait du Conseil d'Etat n'est pas de diminuer les subventions, comme la France le fait, en disant que la culture est accessoire. Pour l'instant, il y a un acteur supplémentaire avec ce Musée de la bande dessinée et il pense qu'il est important de soutenir le 9^e art qui n'est pas

représenté aujourd'hui. Il indique qu'il ne reviendra pas chaque année avec de nouvelles institutions, sauf peut-être une dont l'échec de 2021 lui reste en travers de la gorge.

Prises de position des groupes

Le parti socialiste indique que, considérant que la culture fait partie des politiques publiques qui rassemblent et qui créent du lien, l'idée d'ouvrir un musée est fondamentalement enthousiasmante. Il souligne que l'on n'ouvre pas souvent des musées et qu'on ne réussit pas souvent des projets quand ils concernent la culture, même s'il s'agit d'investissement à ce stade. C'est donc l'enthousiasme qui caractérise leur grille de lecture sur ce projet. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans l'initiative pour une politique culturelle cohérente et dans la loi d'application largement soutenue par le Grand Conseil, avec cette volonté d'avoir un canton qui coordonne et qui cofinance les institutions d'importance régionale pour la culture. Comme cela a été dit, il y a le musée de Bâle dans le domaine de la bande dessinée. Le musée de Bruxelles, qui a également été évoqué lors des auditions, est un scandale en termes de tarif et le PS aurait honte que le canton investisse 5 millions pour avoir ensuite une politique tarifaire complètement discriminatoire. Pour le groupe socialiste, avoir une ligne raisonnable en termes de billetterie est quelque chose qu'il faut saluer. Le risque, avec ce type d'aventure, est de ne pas réussir à fédérer, et on a pu constater à quel point on se fédère au sein du milieu culturel. C'est peut-être la plus importante des raisons qui les enthousiasme à l'idée de soutenir ce projet de loi.

Le Centre indique être très heureux de ce projet de Musée de la bande dessinée et soutiendra ce projet de loi. Il relève qu'ils parlent ici d'investissement et que l'investissement demandé ne pose pas de problème. LC espère que le musée aura du succès, car pour son groupe, le problème se situera dans la durée sur les frais de gestion. Il ne veut pas pour autant réduire l'enveloppe cantonale globale, mais peut-être envisager de la répartir différemment. L'équipe qui va gérer ce musée devra faire en sorte qu'il soit attractif et fréquenté, que la cantine et le merchandising fonctionnent, sans augmenter la billetterie, puisque le but n'est pas d'avoir des prix d'entrée trop élevés.

LJS est favorable à la création de ce musée et comprend la position du PLR concernant la contribution au budget de fonctionnement à hauteur de 750 000 F par an, mais il suffira de le vérifier après trois ou quatre ans. Ils pourront alors demander un audit pour voir comment le musée fonctionne et

s'inquiéter alors de savoir comment il est exploité. Le groupe LJS est totalement favorable à la création de ce musée.

Le MCG soutiendra ce projet avec enthousiasme et espère qu'il atteindra bientôt son rythme de croisière afin qu'il débouche un jour sur une diminution de la contribution cantonale aux frais de fonctionnement. Il soutient la politique d'un prix d'accès bas afin que toutes et tous, peu importe leurs moyens, puissent y accéder.

Un député (PLR) indique, pour sa part, qu'il apportera son soutien au projet, puisqu'il estime qu'il fait sens et qu'il a une position de valeur à Genève en raison de son rôle de berceau de la bande dessinée. Il indique que le soutien qu'il énonce est conditionné aux exigences qui doivent être clairement posées vis-à-vis d'une institution qui, si elle n'est pas autoportante, doit tout mettre en œuvre pour éviter d'entrer dans une spirale inflationniste de soutien. Il indique vouloir miser sur des projets qui sont vraiment porteurs et qui s'inscrivent dans une stratégie de rayonnement de Genève, et c'est pour cela qu'il se réjouit d'apporter son soutien à ce projet, bien qu'il soit peut-être le seul à le faire au sein du PLR.

L'UDC votera ce projet de loi, mais est très circonspect quant à la problématique, comme cela a été soulevé par divers députés, de la pérennité du soutien du canton à hauteur de 750 000 F par année. Ce montant lui paraît extrêmement élevé et il estime qu'il serait bien que les députés puissent avoir un retour régulier sur cette thématique, et peut-être sur d'autres, pour ne pas avoir une explosion des coûts dans le futur. Il répète que le groupe UDC soutiendra ce projet de loi.

Un député (Ve) indique qu'avec ce projet, on utilise un bâtiment qui existe déjà et qu'on n'a pas besoin de construire. Faire avec l'existant est ce qu'il y a de plus sain, notamment vu les difficultés récentes à construire des infrastructures de plus. Concernant les 750 000 F de fonctionnement supplémentaire, ils vont vers la culture et vers la population, ce qui est une bonne chose. Il indique que la société est déjà dans une situation hors sol, avec plus de 10 milliards de dépenses annuelles qui dépendent directement du trading, et donc de l'exploitation de la planète. On est donc déjà dans une économie qui n'est pas durable. Il estime qu'ajouter un peu pour la culture ne le choque pas, au contraire de la situation antérieure.

Un député (PLR) indique que la question est exactement de savoir comment financer ces projets. S'il n'y a plus de trading à Genève, il est convaincu qu'ils ne pourront pas financer le Musée de la bande dessinée. Il estime qu'il est paradoxal d'être pour le Musée de la bande dessinée, mais contre le trading. Il indique qu'il va s'opposer à ce projet de loi. A entendre la

commission, il ne sait même pas comment Genève a pu vivre sans un musée de la bande dessinée jusqu'à maintenant. Il est d'accord que ce musée est important pour Genève. Il s'agit d'un vrai élément culturel qu'il faut avoir. Il pense toutefois qu'il y a des arbitrages à effectuer qui ne sont pas faits. Ces arbitrages peuvent être faits sur d'autres choses, où l'on distribue sans cesse parce qu'il y a de l'argent. Ce qui l'inquiète, c'est qu'il y aura des structures, comme le Musée de la bande dessinée, qui seront subventionnées avec des projets de lois, mais qu'il y aura d'autres subventionnements qu'il va falloir supprimer alors qu'ils n'ont pas de vision sur ce qui va devoir être supprimé à moyen terme. Il se demande où seront les priorités entre le Musée international de la Croix-Rouge, Antigél, l'OCG, l'OSR... Il indique que l'on ne se pose pas la question de savoir si, aujourd'hui, si on devait créer un orchestre genevois de cette ampleur, on serait d'accord de voter un projet de loi de 20 millions répartis également entre le canton et la Ville. Il n'est pas convaincu qu'ils le feraient, mais il est évident qu'ils ne le supprimeraient pas. Il estime qu'il y a de grosses difficultés et que l'avenir, que certains voient radieux même si le trading n'est plus là, n'est pas si rose que ça.

Vote

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13517 :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC)
 Non : 2 (2 PLR)
 Abstentions : 1 (1 PLR)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13517 :

Oui : 11 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC)

Non : 2 (2 PLR)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 PLR)

Le PL 13517 est accepté.

La majorité de la commission vous invite à en faire de même.